



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Service de la coordination et des
moyens

Arrêté n° SGAR 24-039 instituant la liste régionale des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie au titre de l'année 2024

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.6241-1 à L.6241-5 ;
- Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
- Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'instruction interministérielle NOR : MENE2332736J du 8 janvier 2024 concernant l'élaboration et la publication des listes préfectorales relatives au versement du solde de la taxe d'apprentissage à compter de 2024 ;
- Vu la liste transmise par le conseil régional de la région Normandie à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Vu la consultation par voie électronique du comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) de Normandie organisée du 13 au 23 mars 2024 et l'avis favorable résultant de cette consultation en date du 26 mars 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie est établie par le présent arrêté au titre de l'année 2024.

Article 2 :

La liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Normandie : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie> – rubrique Région et institutions – Action de l'État – Économie, entreprises, emploi et finances publiques – Taxe d'apprentissage – taxe d'apprentissage 2024. La liste est publiée, conformément aux textes, sous plusieurs formats. Seul le format .pdf fait foi.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 28 mars 2024

Le Préfet,
**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÏTRE